

Les Conditions Générales d'Utilisation de l'application Signs@Work

Signs@Work, c'est quoi ?

Ce document contient les C.G.U.

Les C.G.U. sont les Conditions Générales d'Utilisation.

Ce document explique comment je peux utiliser
le dictionnaire Signs@Work.

Signs@Work est un dictionnaire de signes.

Les signes sont des mots faits
avec des gestes des mains.

Signs@Work montre des mots
en Langue des Signes Française.

La langue des signes est la langue utilisée
par les sourds qui parlent avec les mains.

Signs@Work est presque fini
mais Signs@Work peut encore changer.



Signs@Work appartient à l'entreprise Orange.
Orange est une entreprise sérieuse et officielle.
Orange est une société anonyme.

L'adresse d'Orange est :
78 rue Olivier de Serres
75015 PARIS

J'accepte les Conditions Générales d'utilisation pour utiliser Signs@Work.

Pour cela, je coche la case « J'accepte les C.G.U. ».



L'entreprise Orange a le droit de changer :

- Les C.G.U.,
- Le dictionnaire Signs@Work.

Je vois ces changements sur le site.

J'accepte les nouvelles C.G.U. pour utiliser Signs@Work.



L'entreprise Orange a le droit d'arrêter Signs@Work quelques jours.

Elle a aussi le droit d'arrêter complètement.

Orange me prévient si elle arrête Signs@Work.

Explications des mots

Le contenu, c'est quoi ?

Le contenu, c'est ce qu'il y a dans le dictionnaire Signs@Work.

Signs@Work contient :

- Des mots écrits,
- Des vidéos de signes, c'est-à-dire de gestes faits avec les mains,



- Des images...

L'utilisateur, c'est qui ?

J'utilise le dictionnaire Signs@Work pour :

- Chercher des informations,
- Regarder des mots écrits,
- Regarder des vidéos de signes,
c'est-à-dire de gestes faits avec les mains,



Le contributeur, c'est qui ?

Le contributeur, c'est la personne qui utilise Signs@work et qui ajoute :

- Des mots écrits,
- Des définitions,
- Des vidéos de signes,
c'est-à-dire de gestes faits avec les mains,



C'est quoi le dictionnaire Signs@Work ?

Comment je m'inscris ?

Signs@Work se trouve sur internet.

J'ai accès à Signs@Work sur mon téléphone.



Signs@Work contient des mots utilisés dans les entreprises.

Ce sont des mots compliqués que l'on peut trouver



dans des domaines d'activité particuliers.

Par exemple : le mot « piston ».

Un « Piston », c'est une partie d'un moteur.

Par exemple : le mot « smartphone ».

Un « smartphone » est un téléphone portable avec internet.



Les mots sont :

- Des mots écrits,
- Ou des signes,
c'est-à-dire des gestes faits avec les mains.



Ils viennent d'une autre langue :

la Langue des Signes Française (L.S.F.).

C'est la langue parlée par les sourds.

Les sourds utilisent les mains pour se faire comprendre.

Ils font des gestes.

Le dictionnaire Signs@Work est fait pour :

- Les travailleurs sourds,
- Les interprètes des travailleurs sourds.

Les interprètes sont les personnes qui traduisent les gestes en paroles.



Je peux faire plusieurs choses avec Signs@Work.

- Je vois des vidéos courtes de signes en Langue des Signes Française (L.S.F.).
- Je demande quel est le signe d'un mot compliqué,
- Je cherche un signe dans le dictionnaire,
- Je dis si un signe est bien ou s'il n'est pas bien,
- J'écris un commentaire.

Les mots et les signes du dictionnaire sont enregistrés dans Dailymotion.

Dailymotion est un site internet privé.

Ce site contient des vidéos.

Par exemple : les vidéos de Signs@Work.

Signs@Work est gratuit.

Je ne paie rien pour utiliser Signs@Work.

L'adresse de Signs@Work est :

<https://signsatwork.orange-labs.fr/>

Pour utiliser Signs@Work, je dois avoir le bon matériel.

Par exemple, je dois avoir :

- Un téléphone portable,
- Un accès à internet sur mon téléphone portable.



Je dois être majeur,

c'est-à-dire que je dois avoir 18 ans ou plus.

J'utilise Signs@Work pour moi.

Je ne vends rien avec Signs@Work.

Je n'achète rien avec Signs@Work.

Pour utiliser Signs@Work :

- Je dois m'inscrire sur le site de Signs@Work,
- Je dois créer mon compte.

Pour créer un compte,

je donne mes informations à Orange :

- Mon prénom,
- Mon nom,
- Mon adresse e-mail.



Si je ne donne pas les informations demandées,

je ne peux pas entrer sur le dictionnaire Signs@Work.

Je donne mes informations à Orange.

Je préviens Signs@Work :

- Si mon nom change,
- Si mon adresse e-mail change.

Je donne mon vrai nom

et mon vrai prénom.

Si une de mes informations est fausse,
je n'ai plus le droit d'utiliser Signs@Work.

Je dois respecter les règles de ce document.
Ces règles sont les Conditions Générales d'Utilisation.

Si je ne respecte pas les règles,
Orange peut arrêter mon compte Signs@Work :

- Pendant quelques jours,
- Ou pour toujours.

Je ne donne mon mot de passe à personne.

Mon mot de passe n'est qu'à moi.

Ce sont mes informations personnelles.



Je suis le seul responsable de mon mot de passe.

Je suis le seul responsable de mon utilisation
de Signs@Work.

Si je vois que quelqu'un a pris mon mot de passe,
je préviens Orange tout de suite.

L'entreprise Orange me donne l'accès à Signs@Work:

- Toute la semaine, même le dimanche,
- Toute la journée,
- Toute la nuit.



Parfois, Orange a besoin de faire des corrections du dictionnaire.

Orange peut arrêter les accès sans me prévenir.

Je ne pourrai pas me connecter à Signs@Work. Dans ce cas, je ne peux pas demander d'argent.



Orange fait tout ce qu'elle peut pour proposer une bonne qualité de service.

Orange fait tout ce qu'elle peut pour rendre le service Signs@Work accessible tous les jours, le jour et la nuit.



Orange peut arrêter mon accès au service, sans me prévenir et sans me payer pour cet arrêt. Signs@Work peut être arrêté pour faire des changements sur l'application.

Orange fait de son mieux pour proposer des informations exactes et de bonne qualité.

Mais Orange peut se tromper et Signs@Work peut avoir des informations incomplètes.

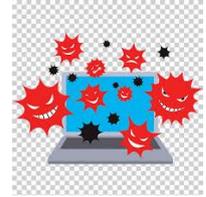
Il n'y a pas de publicité sur Signs@Work.

Je ne dois pas mettre de publicité sur Signs@Work.

Je suis informé de comment internet fonctionne.

Je sais qu'internet peut être lent.

Je sais qu'internet peut être attaqué par un virus.



Orange n'est pas responsable :

- Si mon compte est attaqué par un virus,
- Si mon téléphone est attaqué par un virus.

Orange n'est pas responsable :

- Si j'ai du mal à me connecter sur Signs@Work,
- Si je n'ai plus accès à Signs@Work pendant que je l'utilise,
- Si j'utilise mal Signs@Work.



Orange n'est pas responsable si je ne suis pas content.

Je suis responsable de comment j'utilise Signs@Work.

Je ne vais pas mal utiliser Signs@Work.

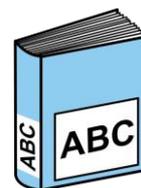
Pour cela, je respecte les droits d'utilisation.

Je respecte les autorisations d'Orange.

Je suis responsable si j'abîme le dictionnaire Signs@Work.

Ce n'est pas la faute d'Orange si :

- J'ai des problèmes avec le dictionnaire,
- Le dictionnaire m'apporte des problèmes,
- Le dictionnaire apporte des problèmes aux autres.



Je suis le seul responsable :

- Quand j'utilise Signs@Work,
- Quand j'ajoute des mots, des définitions et des gestes sur Signs@Work.



Ce que je peux mettre sur le site Signs@Work

Je peux mettre des contenus sur le dictionnaire Signs@Work.

Un contenu, c'est :

- Une vidéo,
- Un commentaire,
- Un mot écrit,
- Un signe.



Les gestes faits avec les mains s'appellent des signes.

Je suis responsable des contenus que j'ajoute sur Signs@Work.

Je respecte les règles de Signs@Work.

Pour cela, je respecte les règles et la loi écrite dans les Conditions Générales d'Utilisation.

Je fais attention à ce que je mets sur Signs@Work.

Je ne mets pas de contenus faits par d'autres personnes sans l'autorisation de ces personnes.

Cela s'appelle le respect de la propriété intellectuelle.

Par exemple :

Si je mets une vidéo faite par Anne, je demande d'abord à Anne si elle est d'accord.



Je ne mets pas de contenus avec l'image d'autres personnes sans l'autorisation de ces personnes.

Cela s'appelle le respect du droit à l'image.

Par exemple :

Si je mets une vidéo où Anne apparaît, je demande à Anne si elle veut bien être vue.



Je respecte :

- Le droit à l'image,
- Le droit de la propriété intellectuelle.

Le droit de la propriété intellectuelle regroupe le droit des créations de l'esprit, comme les brevets, les marques, les dessins...

Je mets sur le site Signs@Work les contenus autorisés.

Je mets les vidéos faites par d'autres personnes si j'ai leur autorisation.



Je vérifie que j'ai le droit de mettre les vidéos faites par d'autres personnes.

Si je mets un contenu interdit, il sera supprimé du site.

Un contenu non autorisé, c'est quand :

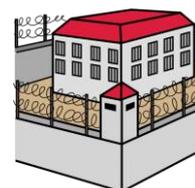
- Je n'ai pas demandé l'autorisation aux autres personnes,
- Je dis des méchancetés,
- Je dis des insultes.



Je risque d'avoir des sanctions.

Par exemple :

- Je peux aller en prison.
- Je peux payer une amende.



Je mets sur le dictionnaire seulement des vidéos et des écrits qui ne font pas de mal aux autres.

Les contenus suivants sont interdits :

- Des mensonges,
- Des insultes,
- Du sexe,



- Des violences,
- De la haine...



Je ne dois pas rechercher le conflit.

Je ne demande pas aux autres personnes de faire du mal aux autres.

Mes contenus sont bienveillants.

Etre bienveillant veut dire agir pour le bien et le bonheur des autres.

Je fais attention à Signs@Work.

Je ne dépose pas de virus.

Je ne casse pas Signs@Work.

Mes droits sur les contenus

Je suis propriétaire de mes contenus :

la vidéo que j'enregistre m'appartient.

J'ai des droits sur ma vidéo.

Quand je mets ma vidéo

dans le dictionnaire Signs@Work,

je partage ma vidéo avec Orange.

Je permets à Orange d'utiliser ma vidéo.



Orange peut utiliser gratuitement ma vidéo

dans le dictionnaire Signs@Work.

Orange a le droit d'utiliser ma vidéo pour présenter Signs@Work.

Orange :

- Peut utiliser ma vidéo tout le temps,
- A le droit d'utiliser mes contenus comme il veut,
- Peut utiliser tous mes contenus ou seulement une partie,
- Peut utiliser mes contenus sur d'autres sites, sur des affiches et dans d'autres lieux.

Mes droits d'utilisation du service Signs@Work

Orange m'autorise à utiliser Signs@Work.

Je dois respecter les Conditions Générales d'Utilisations.

pour utiliser le site Signs@Work.

Ces conditions sont expliquées dans ce document.

Les vidéos et les autres contenus de Signs@Work

ne m'appartiennent pas.

Ils appartiennent à Orange.

Signs@Work appartient à Orange.

La marque Orange appartient à Orange.

Elle ne m'appartient pas.

Je n'ai pas le droit de l'utiliser même si j'utilise Signs@Work.



Les mots écrits et les signes sont à Orange
mais le dictionnaire sur le téléphone,
et les pages du dictionnaire
sont à tout le monde.



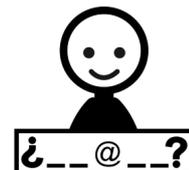
Le développement informatique
des pages du dictionnaire Signs@Work
peut être réutilisé par tout le monde.

Pour utiliser le développement informatique de Signs@Work,
je dois respecter les règles
qui concernent ce développement informatique.
Je dois aussi respecter
les Conditions Générales d'Utilisation
de ce document.

Les données personnelles :

Pour utiliser Signs@Work,
je donne mes données personnelles,
c'est-à-dire :

- Mon nom,
- Mon prénom,
- Mon adresse e-mail.



Orange utilise mes données personnelles
en respectant la loi

et les Conditions Générales d'Utilisation
Orange protège mes données personnelles.

Je suis responsable des données personnelles
que je donne à Orange.



Je déclare que mes données personnelles sont exactes.

Arrêt et fermeture du service Signs@Work

Orange a le droit :

- De supprimer mon compte Signs@Work,
- D'arrêter longtemps ou pas longtemps mon accès au site Signs@Work,
- D'arrêter mon compte Signs@Work sans me prévenir.



Orange arrête mon compte
si je ne respecte pas
les Conditions Générales d'Utilisation.

Orange arrête mon compte
quand j'utilise mal Signs@Work.

Par exemple :

- Si je ne respecte pas la loi dans Signs@Work,
- Si je dérange l'ordre public avec Signs@Work,
- Si je fais du mal aux autres avec Signs@Work.

Par exemple :

Orange peut fermer mon compte si je mets une vidéo violente.

Réclamations

Une réclamation, c'est quand :

- Je demande quelque chose qui me manque,
- J'informe d'un problème sur le site,
- Je me plains,
- Je ne suis pas d'accord.



Par exemple :

Je vois une vidéo avec un gros mot ou avec un mot obscène.

Un mot obscène est un mot à caractère sexuel qu'une personne dit pour choquer.

J'envoie une réclamation à Orange.

J'envoie mes réclamations à l'adresse e-mail suivante :

telsignes.support@orange.com



Loi applicable et Justice

Les Conditions Générales d'Utilisation du dictionnaireSigns@Work sont en lien avec le droit français.

Cela veut dire que si je suis victime d'un litige à cause de Signs@Work, je peux me plaindre au Tribunal de Paris.



Un litige est un problème, un conflit, un désaccord. Si je crée un litige à une autre personne, cette personne peut se plaindre de moi au Tribunal.

Autres règles

Même si une des règles est supprimée dans les Conditions Générales d'Utilisation, toutes les autres règles restent vraies.



Je respecte toutes les autres règles.

Les règles annulées sont remplacées par de nouvelles règles.

Les nouvelles règles se rapprochent le plus possible des anciennes règles.



Le tribunal français définit des cas de force majeure.

Un cas de force majeure, c'est :

- Une situation que je ne peux pas contrôler,
- Une situation qu'Orange ne peut pas contrôler
- Une situation que personne ne peut prévoir.

Par exemple :



- Une inondation qui a détruit Signs@Work,
- Un incendie chez Orange,
- La mort de la personne qui crée mon compte.

Dans les cas de forces majeurs,
personne n'est responsable.

Politique des données personnelles d'Orange du service Signs@Work

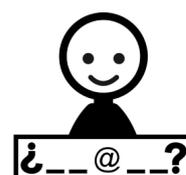
Mes données personnelles

Orange enregistre mes données personnelles.

Je donne mes données personnelles à Orange
au moment de mon inscription.

Les données personnelles sont :

- Mon nom,
- Mon prénom,
- Mon adresse e-mail.



A quoi servent données personnelles ?

Orange me dit quelles sont les données obligatoires pour :

- M'inscrire sur le site Signs@Work,
- Pouvoir utiliser le site Signs@Work.

Le formulaire d'inscription comporte mes données obligatoires.

Orange a besoin de mes données personnelles pour :

- Me donner accès à Signs@Work,
- Améliorer Signs@Work,
- Vérifier que c'est bien moi qui me connecte,
- Me protéger des fraudes et me protéger,
- Me protéger des logiciels dangereux,
- Aider la sécurité du site,
- Gérer des problèmes avec des utilisateurs.



A qui servent mes données personnelles ?

Mes données personnelles sont utilisées par :

- Les personnes qui travaillent chez Orange,
- Les personnes qui travaillent avec Orange.

J'autorise les gens qui travaillent avec Orange à utiliser mes données personnelles.

Orange protège mes données et respecte la loi.

Orange dit que mes données personnelles sont protégées.

Mes données personnelles ne seront pas données à d'autres personnes.

Le seul cas où mes données personnelles seront données à d'autres personnes,



c'est si la police ou la justice en a besoin.

Par exemple :

Orange peut donner mon nom au juge

si je fais quelque chose d'interdit.



Conservation de mes données personnelles

Orange garde mes données personnelles.

Mes données personnelles sont en sécurité chez Orange.

Orange peut garder mes données personnelles

plus longtemps pour respecter :

- Son règlement,
- La loi.



Si je n'utilise pas Signs@Work pendant 3 ans,

Orange supprime mes données.

Mes droits

Mes données personnelles sont à moi.

Je peux avoir accès à mes données personnelles.

Je peux ne pas être d'accord avec les données gardées.

Je peux changer mes données personnelles.

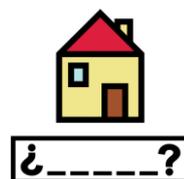
Je peux supprimer mes données personnelles.

Pour changer ou supprimer mes données personnelles

je dois prouver que je suis bien moi.

Orange peut me demander :

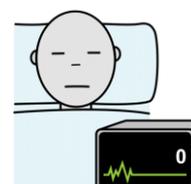
- Mon nom,
- Mon prénom,
- Mon adresse,
- Mon numéro de téléphone,
- Une preuve de mon identité.



Par exemple :

Orange peut me demander la copie
de ma carte d'identité.

Je peux dire à Orange quoi faire de mes données
après ma mort.



Pour cela, j'écris à l'adresse e-mail suivante :

telsignes.support@orange.com



Merci aux Experts FALC de l'ESAT
de Papillons Blancs de Dunkerque

